

REGLEMENT DU TIRAGE AU SORT SUITE À L'ENQUÊTE DE SATISFACTION DE LA FÊTE DES BIÈRES 2023

Article 1 – Société organisatrice

La **SAPL DESTINATION NANCY**, dont le siège social est à Nancy, 1 Place de la République, est la porte d'entrée unique pour la promotion touristique, l'accueil et l'organisation d'événements sur le territoire.

DESTINATION NANCY organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat selon les modalités du présent règlement, faisant appel à la sagacité des joueurs.

Article 2 – Participants

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France à l'exclusion des membres des sociétés organisatrices ainsi qu'aux membres de leur famille (ascendants et descendants).

Article 3 – Conditions de participation

Ce jeu concours se déroule du samedi 21 octobre 2023 à 18h30 au lundi 13 novembre 2023 à 10h00.

Pour jouer, il est nécessaire de :

Répondre à l'enquête de satisfaction sur la Fête des Bières, en complétant le bulletin disponible en ligne via le site internet <https://www.salondubrasseur.com/fete-des-bieres-2/> et les réseaux sociaux du salon ainsi qu'en flashant le QR code affiché sur place pendant l'événement avant le 13 novembre 2023 à 10h00.

Il est autorisé, un bulletin par foyer sur toute la durée de l'opération.

Article 4 – Désignation du gagnant

Le tirage au sort aura lieu lundi 13 novembre à 11h00 au Parc Expo de Nancy.

Lot 1 : Une entrée de 2H au Thermapolis à Amnéville pour 2 personnes.

Lot 2 : Une entrée de 2H au Thermapolis à Amnéville pour 2 personnes.

Lot 3 : Une entrée de 2H au Thermapolis à Amnéville pour 2 personnes.

Lot 4 : Un modelage équilibre du corps en duo et deux entrées à l'espace bien-être Nancy Thermal.

Lot 5 : Une barrette de 4 bouteilles de bières 33cl de la Brasserie La Vaugermaine.

Lot 6 : Trois infusions gourmandes de thés Santé Nature Solution, un pot de miel Thi'Pot de Miel et un shampoing solide Aromaury.

Lot 7 : 3 savons artisanaux Thi'Pot de Miel.

Lot 8 : Une bougie 60h de combustion de l'Atelier Elagna.

Lot 9 : Un nougat au miel, un savon au miel et un pot de miel de Thi'Pot de Miel.

Lot 10 : Une barrette de 4 bouteilles de bières 33cl de la Brasserie La Vaugermaine.

Les personnes tirées au sort seront prévenues par mail.

Pour confirmer le tirage au sort et valider la dotation proposée lors des tirages, les personnes sélectionnées devront impérativement contacter DESTINATION NANCY par retour de mail avant le 1^{er} décembre 2023. Après ce délai, la dotation sera remise en jeu lors d'un prochain jeu concours organisé par DESTINATION NANCY.

Article 5 – Publication des résultats

La société organisatrice du jeu concours se réserve le droit de publier et diffuser les renseignements d'identité ou les photographies de tout ou partie du gagnant, sans que ceci ne leur ouvre d'autres droits que le prix attribué.

Article 6 - Responsabilités / Cas de force majeure / Réserve de prolongation / Annexes :

La responsabilité des sociétés organisatrices ne saurait être encourue dans l'hypothèse où si pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent jeu concours devait être modifié, reporté ou annulé.

Les sociétés organisatrices se réservent dans tous les cas la possibilité de prolonger ou d'écourter la période de participation.

DESTINATION NANCY ne pourra pas être non plus tenu responsable en cas de non réception du formulaire par voie électronique.

Article 7 – Acceptation du règlement / dépôt :

Le fait de participer à ce jeu concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité ainsi que toute annexe ou additif éventuel.

Ce règlement est accessible en ligne sur le site internet du Salon du Brasseur.

Article 8 – Données personnelles

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée, dite loi « Informatique et Libertés », et à compter du 25 mai 2018 conformément au Règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD) n°2016/679, les participants sont informés que la société organisatrice, en tant que responsable de traitement, procède à des traitements automatisés des données à caractère personnel des participants.

Les données à caractère personnel recueillies et traitées par la société organisatrice ont pour finalité :

- Prendre en compte votre participation au jeu,
- Identifier les gagnants et prendre contact avec eux aux fins de leur remettre les lots,
- Gérer la prospection et la communication commerciale avec l'accord des participants,
- Diffuser la liste des gagnants.

En tant qu'utilisateur, vous bénéficiez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données, ainsi que du droit d'obtenir la limitation de leur traitement et d'un droit d'opposition au traitement de vos données, ainsi qu'à la prospection. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel et à la manière dont vous souhaitez que vos droits soient exercés le cas échéant après votre décès. Ces droits s'exercent auprès de DESTINATION NANCY par courrier électronique (info@destination-nancy.com) ou par courrier postal (DESTINATION NANCY, 1 Place de la République, 54000 NANCY).

Concernant les données détenues par Facebook, nous ne sommes pas responsables de l'utilisation qu'ils en feront.